



COMMUNIQUE DE PRESSE  
Paris, le 20 décembre 2023 – 17h45

## **Reprise de cotation de l'action Smart Good Things Holding sur Euronext Access+**

**La société Smart Good Things Holding a demandé à Euronext de procéder à la reprise de la cotation de son titre sur Euronext Access+ Paris (FR001400LBS6 – MLSGT) à partir de ce jeudi 21 décembre 2023 avant bourse.**

Cette demande fait suite au lancement le 16 novembre 2023<sup>1</sup> d'un projet majeur baptisé « LE PROJET FOU » et de la conclusion d'un accord avec Intermarché le 14 décembre 2023<sup>2</sup>.

Porté par Smart Good Retraite, nouvelle filiale du groupe Smart Good Things Holding, LE PROJET FOU inaugure un complément de retraite par capitalisation d'un nouveau type, basé sur la consommation : en achetant sur le site [www.leprojetfou.fr](http://www.leprojetfou.fr) des e-cartes prépayées et cadeaux, les adhérents du PROJET FOU bénéficient d'un système de cagnottage (cashback) leur permettant de se constituer à terme un complément d'épargne retraite. A ce jour, plus de 1.000 enseignes et marques préférées des Français sont présentes sur le site [www.leprojetfou.fr](http://www.leprojetfou.fr) de Smart Good Retraite.

Dans ce cadre, Smart Good Things Holding et Intermarché se sont associés pour lancer une carte prépayée digitalisée valable dans tous les magasins Intermarché participants<sup>3</sup> à l'opération. L'achat de cette carte permet d'épargner 4% de son montant par cagnottage et de les placer, à terme, sur un plan d'épargne retraite ou un dispositif équivalent.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce projet et doter Smart Good Retraite des ressources nécessaires à l'accélération de son développement et de sa notoriété, Smart Good Things Holding prépare actuellement le lancement d'un placement privé pour le compte de sa filiale, Smart Good Retraite.

Il est rappelé que pour favoriser la liquidité de l'action Smart Good Things Holding, sa valeur nominale a été divisée par 20 le 14 novembre 2023, passant d'un euro à cinq centimes d'euro (0,05 euro) par action. En conséquence, un actionnaire qui détenait 1 action Smart Good Things Holding avant l'opération, en détient 20 depuis le 14 novembre 2023. L'opération a été réalisée sans frais ni formalité pour les actionnaires.

---

<sup>1</sup> Communiqué du 16 novembre 2023 : <https://smartgoodthings.com/espace-actionnaire/>

<sup>2</sup> Communiqué du 14 décembre 2023 : <https://smartgoodthings.com/espace-actionnaire/>

<sup>3</sup> <https://www.intermarche.com/cartecadeau/ou-depender-ma-carte>



**Prochain rdv :** Résultats annuels 2023 le 30/04/2024

### **À propos de SMART GOOD THINGS Holding**

Smart Good Things Holding c'est avant tout une volonté : changer le monde en mettant la consommation au cœur de la protection. Cotée sur Euronext Access+ à Paris et fondée par Serge Bueno, Smart Good Things Holding est un pionnier de l'économie bienveillante et solidaire. Plus d'informations sur [www.smartgoodthings.com](http://www.smartgoodthings.com)

### **A propos de SMART GOOD RETRAITE**

Smart Good Retraite, filiale de Smart Good Things Holding, a lancé le 16 novembre 2023 un système de complément de retraite basé sur la consommation. Baptisé « LE PROJET FOU », ce concept novateur permet aux personnes membres qui ont ouvert un compte sur le site [www.leprojetfou.fr](http://www.leprojetfou.fr), d'acheter des e-cartes prépayées ou cadeaux avec *cagnottage* (cashback) valables dans des enseignes présentes sur le site [www.leprojetfou.fr](http://www.leprojetfou.fr) de Smart Good Retraite. Chaque membre cumule ce *cagnottage* (jusqu'à 39% selon les enseignes) sur un Compte Epargne Consommation Retraite. Les clients membres pourront décider, d'ici quelques mois, de transférer ces sommes sur un PER ou un dispositif équivalent proposés par des partenaires de Smart Good Retraite, ou de les maintenir sur le compte bancaire dédié. A titre d'exemple, en plaçant 50€ de *cagnottage* par mois avec un rendement de 6% par an (limite basse globalement constatée par les acteurs financiers sur la période des 20 à 40 dernières années), un membre disposerait de 22.622€ de complément épargne retraite au bout de 20 ans, de 48.676 € au bout de 30 ans et de 123.066 € au bout de 40 ans. A ce jour, plus de 1.000 enseignes et marques préférées des Français sont présentes sur le site LE PROJET FOU de Smart Good Retraite.

Plus d'informations sur : [www.leprojetfou.fr](http://www.leprojetfou.fr)



### **Contacts**

Relations Presse financière : Michael SCHOLZE - 01 56 88 11 14 - [michael.scholze@actifin.fr](mailto:michael.scholze@actifin.fr)

Relations Investisseurs : Jean-Yves BARBARA - 01 56 88 11 13 - [jybarbara@actifin.fr](mailto:jybarbara@actifin.fr)